

Frais / Cotisation / Réductions : valable pour l'année 2025

1. Frais d'admission unique pour les nouveaux membres

Tous les nouveaux membres sont tenus de payer un droit d'entrée unique.

Le montant de ce droit d'entrée est de 100 €. Il est dû après réception de la confirmation écrite de l'admission à l'association décidée par le conseil d'administration.

2. Cotisation

Tous les membres de l'association sont tenus de payer une cotisation annuelle.

Cette cotisation est facturée annuellement et est due le 1er janvier de chaque année.

Le montant de cette cotisation est déterminé lors de l'assemblée générale annuelle pour l'année suivante.

La cotisation pour l'année 2025 est à 100 €

3. Frais d'engagement pour les événements organisés en dehors de l'Allemagne

a. Frais d'engagement pour la 1ère moto inscrite :

- pour la 1^{ère} moto inscrite : **395 €**

b. Frais d'engagement pour les motos supplémentaires :

- pour chaque moto supplémentaire dans une catégorie distincte **110 €**
- moto de remplacement dans la même catégorie **gratuit**

c. Frais d'engagement pour l'Endurance de 2 heures :

Les frais d'engagement par pilote sont de **20 €**

4. Réductions pour les adhérents

Les adhérents de l'association à jour de cotisation bénéficient d'une réduction de **35 €** sur les frais d'engagement pour la 1. moto enregistrée pour tous les événements principaux de l'année (ne s'applique pas au frais d'engagement à la course d'Endurance).

Frais d'engagement des membres pour la 1ere moto enregistrée : **360 €**

5. Location de transpondeur

Les frais de location d'un transpondeur de l'association sont de **45 €** pour une manifestation de 3 jours. Un transpondeur ne peut être loué que pour l'ensemble de l'événement. Un remboursement au prorata en cas de résiliation anticipée n'est pas possible. Une caution de **100 €** doit être versée, elle sera rendue à la fin de la manifestation après restitution du transpondeur.